

SCP DE COMMISSAIRES PRISEURS JUDICIAIRES

Aude ANDRIEU - Bertrand DE LATOUR

194, chemin de Poutingon 34070 MONTPELLIER

Tel : 04 67 47 28 00 - Fax : 04 67 47 47 74 - www.interencheres.com

Siret : 500 766 951 00015 - TVA Intracom : FR 76500766951

JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017 – VENTES JUDICIAIRES EXTERIEURES

**1°) A 9 H – A l'enseigne France MATERIAUX – 2134 Avenue de l'Europe à CASTELNAU LE LEZ
CAMION MERCEDES 814 BENNE BASCULANTE de 1993 – MERCEDES ACTROS AVEC GRUE HIAB 175 de 2000 –
CHARIOT ELEVATEUR MANITOU MSI 25 T (en l'état moteur incomplet) LJ Matériaux languedocienne req. M°
Strebler mandataire judiciaire – Exposition au moment de la vente **ENLEVEMENT LUNDI 25 SEPTEMBRE 9 H****

- 1 **CAMION BENNE MERCEDES Modèle : BENNE BASCULANTE** Année : 1993. Immatriculé 1522 ZN 34 Type constructeur : MB 81431 N° de Série : WDB6740111K003793. Date de 1ere mise en service 01/10/1993. Energie : G.O Puissance : 16 CV. Kilomètres Compteur non garantis : 543987
- 2 **CAMION PLATEAU MERCEDES Modèle : ACTROS** Année : 2000 immatriculé 3057 YV 34 Type constructeur : A2631N45C N° de Série : WDB9501431K457032 Date de 1ere mise en service 12/01/2000 Energie : G.O Puissance : 32. EQUIPE GRUE HYAB 175.
- 3 **Chariot élévateur MANITOU MSI 25 T TI** (un pneu crevé, moteur en partie démontée, 103266 H. Avec deux éléments indépendants. Vendu en l'état.
- 4 **Chariot élévateur TOYOTA 25 SAS G.O.** de 2007. Vendu en l'état.

**2°) A 10 H 15 – 9 OPTIC – ZAC DE LA MADELEINE LE CLOS DE LA MADELEINE à CLERMONT L'HERAULT
STOCK DE MONTURES DE LUNETTES et AGENCEMENT D'UN MAGASIN D'OPTIQUE dont pupillomètre à
réfracteur cornéen, photo focomètre, mesureur de verre, bac à ultrasons etc... LJ req. M° Pernaud
mandataire judiciaire – Exposition au moment de la vente **ENLEVEMENT VENDREDI 22 SEPTEMBRE 9 H****

- 1 Agencement et mobilier du magasin composé de : 19 présentoirs en plastiques de lunettes, 4 miroirs, 1 bureau blanc sur pieds tubulaires design, 4 chaises à piètement bois et dossier orange design, fauteuil cuir blanc, tabouret en sky noir, table basse ovale orange, 2 étagères bases noires, une banque d'accueil laquée blanc, présentoir en bois.
- 2 Imprimante CANON MAXIFY MB2350 et 2 téléphones (GIGASET-ALCATEL)
- 3 Cafetière MAGIMIX, bouilloire, enceinte Bose.
- 4 Matériel technique composé d'un photo focomètre, pupillomètre à réfracteur cornéen, valise à essai et lunettes d'essai, mesureur de verres, 2 chaufferette.
- 5 Petit lot de matériel à main dont : pinces, meule à main, tour à polir, bac à ultrasons ULTRASONIC CLEANER DSA50-JYZ-1.8L, 2 tables de travail, 2 étagères.
- 6 2 armoires à portes coulissantes, 3 étagères, 2 tables, 2 chaises, 1 écran ASUS.
- 7 Aspirateur TORNADO, échelle aluminium trois brins.
- 8 2 taille plaques d'acétate pour montures.

3°) A 11 H – TABAC PRESSE – 34 Rue de LERGUE à LODEVÉ

MATERIEL – AGENCEMENT et PETIT STOCK D'UN COMMERCE TABAC-PRESSE-LOTO dont agencement porte-livres, revues, matériel de vidéo-surveillance, cave à cigares etc... LJ David req. M° Strebler mandataire judiciaire – Exposition au moment de la vente **ENLEVEMENT EN SUIVANT APRES PAIEMENT**

- 1 Bureau, étagère en métal, armoire à deux portes coulissantes en métal, 2 sièges, trieur de monnaie.
- 2 Coffre-fort FICHET BAUCHET AD L18082 (315 kg) CARENA.
- 3 Imprimante multifonction TA TRIUMPH ADLER
- 4 4 meubles présentoirs de couleur marron, bleue, meuble présentoir à tabac.
- 5 Cave à cigare.
- 6 Ensemble assorti en métal bleu (présentoirs de livres et papeterie) composé de : 14 ml d'agencement mural, 2 présentoirs double face indépendants, 6 présentoirs divers (dans la réserve)
- 7 2 vitrines à deux portes vitrées coulissantes.
- 8 Ensemble de vidéo surveillance : 4 caméras, UC INTELEX LT, écran DELL, souris, 2 extincteurs
- 9 Stock de papeterie, papiers de tabac, carterie, petits livres, cartes IGN, petits bibelots, confiserie, bijoux fantaisie...)
- 10 Commode (en l'état), vitrine réfrigérée à boissons une porte vitrée, étagère bois.
- 11 8 étagères en métal, 2 tables, ancien photocopieur XEROX sur meuble et escabeau.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

VENTES AU COMPTANT –LES CHEQUES BANCAIRES NE SONT PLUS ACCEPTEES** – PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE - ESPECES (maximum 1000 € décret 2015-741 du 24 juin 2015 article 1 L.112-6 du code monétaire et financier) *** VIREMENT ET LETTRE ACCREDITIVE DE BANQUE*** Article L112-6 (modifié par LOI n° 2013-100 du 28 janvier 2013 – art/1 : Toute transaction relative à l'achat au détail de métaux ferreux et non ferreux est effectuée par virement bancaire ou postal ou par carte de paiement, sans que le montant total de cette transaction puisse excéder un plafond fixé par décret. Le non-respect de cette obligation est puni par une contravention de cinquième classe.**

Vente de véhicules réservés aux professionnels : Réservé aux professionnels de la déconstruction automobile titulaires de l'agrément préfectoral se rapportant aux installations classées. ART. R543-162 du code de l'Environnement

Tous les matériels sont vendus en l'état, aucune réclamation ne sera acceptée après la vente

FRAIS LEGAUX JUDICIAIRES D'ADJUDICATION EN SUS DES ENCHERES 14,40 % TTC - VENTE VOLONTAIRE OU A LA REQUETE DE MAISONS DE CREDIT : 22 % (précisé le cas échéant)

TVA 20 % RECUPERABLE POUR LES PERSONNES OU SOCIETES ASSUJETTIES EXCEPTE SUR LES BIENS INCORPORELS ET SUR LES MARCHANDISES VENDUES A LA SUITE DE SAISIE DE PARTICULIER.

CONDITIONS D'ENLEVEMENT PRECISEES AU MOMENT DE LA VENTE ET/OU SUR RENDEZ-VOUS - UNE FOIS L'ADJUDICATION PRONONCEE L'ACQUEREUR EST RESPONSABLE DE SA MARCHANDISE. A CET EFFET, TOUT ACQUEREUR EST REPUTE ETRE TITULAIRE D'UNE ASSURANCE RC EN COURS DE VALIDITE (particuliers) OU SPECIFIQUE (professionnels) QUI POURRAIT ETRE SOLLICITEE EN CAS D'INCIDENT/ ACCIDENT MATERIEL OU CORPOREL SUR LE LIEU DE LA VENTE.

2 PIECES D'IDENTITE POURRONT ETRE EXIGEEES - SELON LE TYPE DE MATERIEL MIS EN VENTE LE COMMISSAIRE PRISEUR SE RESERVE LE DROIT DE DEMANDER UN CHEQUE DE CAUTION AUX ACQUEREURS

DEVANT L'ABUS DE CERTAINS ACQUEREURS IL EST PRECISE QU'AU DELA DE LA DATE LIMITE D'ENLEVEMENT PRECISEE AU MOMENT DE LA VENTE TOUT MATERIEL LAISSE DANS LES LOCAUX SERA CONSIDERE COMME ABANDONNE ET JETE A LA DECHARGE PUBLIQUE SANS AUCUN RECOURS POSSIBLE